

Environnement : Pour le survol, quand disposerons-nous de données exploitables du sonomètre ?

Résumé

Bruxelles Environnement possède un réseau de sonomètres pour mesurer le volume sonore des avions. Un des leurs a été placé sur notre territoire à la rue de la Charrette. Depuis sa mise en service le 24 octobre 2017, il relève les mesures. Or, les données publiées sur le site de l'IBGE sont inexploitable car non traitées. Cela fait donc deux ans que la Région n'est pas capable de produire pour notre commune des informations utiles. Quand disposerons-nous de données exploitables du sonomètre Charrette ?

L'interpellation

Le survol de notre commune qui se fait par un virage gauche depuis l'aéroport représente 46,92% des décollages depuis la piste 25R en 2018. L'information provient du rapport annuel 2018 du service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

Cet été, la situation du « virage gauche » s'est considérablement dégradée.

De nombreux avions dépassent l'entendement : leur altitude de survol est très basse ; leur niveau de bruit est impressionnant ; leur virage est très large en dehors de "toute procédure" ; le taux de montée est très lent ; la distance est énorme pour atteindre le nombre de pieds imposés.

Des citoyens, sur base de leur initiative personnelle ou rassemblés en comité de quartier, ont fait savoir leur ras-le-bol par courrier au nouveau ministre de l'environnement de la Région Bruxelles-Capitale. Ils attendent encore une réponse. Les esprits s'échauffent. Certains d'entre eux se trompent de cible et s'en prennent, par exemple, au Médiateur dont la mission est d'informer, recueillir et analyser les plaintes ainsi que d'y répondre.

Vous le savez : la bonne application de la loi est le dernier rempart avant la violence. Dans ce dossier, les infractions se multiplient conférant à leur auteur un sentiment d'impunité et aux riverains de l'aéroport, un sentiment colère.

Depuis, le début de l'année 2019, quasi 300 décollages irréguliers ont été relevés par le Service de Médiation. Il s'agit principalement de vols opérés la nuit avec un créneau de jour ou possédant un quota de bruit au-dessus de la limite autorisée.

Le citoyen doit pouvoir s'informer en toute transparence. Il a donc besoin de données fiables. Une commune pour introduire une action en cessation environnementale, a besoin de données inattaquables. La justice pour trancher, a besoin de données incontestables.

Or nous sommes ici face à un problème.

Bruxelles Environnement possède un réseau de sonomètres pour mesurer le volume sonore des avions. Un des leurs a été placé sur notre territoire à la rue de la Charrette. Je remercie au passage le Collège de l'avoir obtenu, je sais que ce ne fut pas facile. Depuis sa mise en service le 24 octobre 2017 – bientôt deux ans – il relève les mesures. J'ai voulu les consulter sur le site de l'IBGE. Or, les données qui y sont publiées sont illisibles car elles n'ont pas été traitées, elles sont brutes. Elles sont donc inexploitable. Cela fait donc deux ans que la Région n'est pas capable de produire pour notre commune des informations utiles.

Pourriez-vous me dire ce que le Collège a entrepris dans ce dossier « sonomètre » et ce qu'il compte faire avec les données présentant un caractère infractionnel ?

Merci pour votre attention et votre vigilance dans ce dossier.

Charles Six
Conseiller Communal